Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260320-04032026-DE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026 - 20h30
COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES
SALLE DU RESTAURANT SCOLAIRE

HÉDÉBAZOUGES

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du seize mars deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du restaurant scolaire située 8 rue de motte à Hédé-Bazouges, sous la Présidence de Madame CHERRÉ, doyenne du conseil municipal de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :

- ✓ Mme Isabelle CLÉMENT-VITORIA
- ✓ M. Gwenole MELL
- ✓ Mme Gwenaëlle CHARMONT-FRANÇOISE
- ✓ M. Tony PORTEBOEUF
- ✓ Mme Anne HAYÉ
- ✓ M. Hervé BOURGOUIN
- ✓ Mme Myriam GEORGEAIS
- ✓ M. Christian VEYRE
- ✓ Mme Marie LANZARO DHONT
- ✓ M. Ewen LE COADOU
- ✓ Mme Camille MARTIN
- ✓ M. Matthieu BLONDET
- ✓ Mme Françoise CHERRÉ
- ✓ M. Ludovic BRACQUART
- ✓ Mme Stéphanie THÉBAULT
- ✓ M. Stéphane ROCHARD
- ✓ Mme Sonia DIFFER
- ✓ M. François LAVELAINE DE MAUBEUGE
- ✓ Mme Delphine RIAUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Camille MARTIN

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h35 sous la présidence de Madame Françoise CHERRÉ, doyenne du conseil municipal de Hédé-Bazouges, qui a déclaré que les membres du conseil municipal cités ci-dessus sont installés dans leurs fonctions.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260320-04032026-DE

OBJET N° 04-03-2026 : Désignation du nombre d'adjoints

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune [illegible] adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum.

Mme la Maire propose de maintenir ce nombre d'adjoints à 5.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le nombre de 5 adjoints proposé par Mme Maire.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le 23 mars 2026

La Maire,

Isabelle CLEMENT-VITORIA

La doyenne de l'assemblée,

Mme Françoise CHERRE

La secrétaire de séance,

Mme Camille MARTIN